

Décision 17-D-14 du 27 juillet 2017

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur de la distribution des produits de
grande consommation en Outre-mer

Posted on: 27 juillet 2017 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

OUTRE-MER

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Autorité de la concurrence (saisine d'office)

Dispositif(s)

Pratique établie
Sanctions pécuniaires

Procédure(s)

Transaction

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Materne SAS, MBMA SAS, MBMA Holding SAS, Établissement Frédéric Legros, Établissement Sodibel

Lire

le texte intégral de la décision

103.89 Ko

le communiqué de presse